

PREFECTURE DE LA REGION AUVERGNE

DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES
AUVERGNE

ARRÊTÉ N° 2007-73

**portant inscription au titre des monuments historiques
de la Fontaine de la place Delille à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)**

Le Préfet de la région d'Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme,

*Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite*

- VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2;
- VU le décret du 18 mars 1924 modifié pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;
- VU le décret n° 82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets de région ;
- VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;
- LA commission régionale du patrimoine et des sites de la région Auvergne entendue en sa séance du 9 mars 2007 ;
- VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que la fontaine de la place Delille à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), élevée sur un réservoir, constitue un ensemble étonnant, dont l'intérêt est renforcé par la présence de fontes de Durenne ; pour ces raisons, elle présente au point de vue de l'histoire et de l'architecture un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

/ ... /

ARRÊTE

ARTICLE 1er - Est inscrite au titre des monuments historiques **la fontaine de la place Delille à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)**, en totalité, avec son **réservoir souterrain** située sur le domaine public non cadastré et appartenant à la commune depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

ARTICLE 2. - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié à la conservation des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de l'État dans le département du Puy-de-Dôme.

ARTICLE 3. - Il sera notifié au préfet du département et au maire de la commune propriétaire intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Clermont-Ferrand, le 21 MAI 2007

Le préfet de la région d'Auvergne,



Dominique SCHMITT

Copie certifiée conforme à l'original
Pour le Préfet de la région Auvergne
et par délégation,
Le Directeur des services
du Secrétariat général pour les Affaires Régionales,



Jean Pierre MACHETEAU

~~Certifié conforme~~ 04 JUIN 2007

Secrétaire général de l'architecture
et du patrimoine